## <u>Gestion de l'espace professionnel</u> DGFIP



## Fiche Pratique PAS : Gestion de l'espace professionnel DGFIP



## Prérequis :

Avant de procéder à cette manipulation, vous devez obtenir l'accord de l'association que vous gérez.

## Procédure :

- Connectez-vous sur votre espace professionnel DGFIP: https://www.impots.gouv.fr/portail/professionnel
- Cliquez sur « *Gérer mes services* » :

×

• Cliquez sur « Adhérer aux services en ligne » :

×

• Renseignez le **SIREN** de l'association souhaitée, puis **validez** :

×

• Cochez « *Personne mandatée* », puis validez :

×

• Cochez « Consulter le compte fiscal », puis validez :

(Si cette action est impossible, c'est que l'association a déjà crée son espace DGFIP)

×

• Cliquez enfin sur « Confirmer et valider la demande d'adhésion » :

×

Pour compléter cette procédure, retrouvez la fiche focus DGFIP sur les téléprocédure et la gestion de vos comptes bancaires <a href="ICI">ICI</a>.